

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**GARDE ADMINISTRATIVE**

**Décision n° 2024-140**

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

**Vu** le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

**Vu** le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

**Vu** la Note de service n°73/24 du 29 octobre 2024 relative à la prise de fonctions de M. Patrick MICHEL en qualité de Directeur Adjoint et Coordinateur du Pôle « Fonctions Supports et Investissements » à compter du 4 novembre 2024,

**Vu** l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 7 novembre 2024 affectant de M. Patrick MICHEL, Directeur Adjoint, au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI de Montdidier-Roye, et à l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, à compter du 8 novembre 2024 ;

**Vu** la décision du Directeur Général n°2023-42 relative à l'organisation des gardes de direction,

**Vu** l'Organigramme de la Direction ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet**

**La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, concernant les astreintes (« gardes ») de direction.**

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

## Article 2 - Délégué

Dans le cadre des astreintes administratives, délégation est donnée à **M. Patrick MICHEL**, Directeur Adjoint au CHU Amiens-Picardie, à l'effet de prendre et signer toutes les décisions et les actes conservatoires nécessaires à la continuité de service, à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, et donc de signer tous documents se rapportant :

- A l'exercice du pouvoir de police au sein de tous les services de l'établissement
- A la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- Aux dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice
- A l'admission, au séjour, à la sortie, au décès des patients
- A la sécurité des personnes et des biens
- Au déclenchement des plans d'urgence et de la cellule de crise
- Aux moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Aux assignations des personnels

La signature des décisions et actes conservatoires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation, le Directeur de garde* » et préciser les nom et prénom du signataire.

Etant précisé que **M. Patrick MICHEL** informera, sans délai, **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie.

Le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe sont joignables en permanence et peuvent être sollicités à tout moment au titre des gardes de direction.

A l'issue de sa garde, **M. Patrick MICHEL** rédigera un rapport circonstancié et rendra compte à **M. Didier RENAUT**, Directeur Général, des décisions prises en son nom.

## Article 3 – Effet et publicité

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Elle cessera automatiquement en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement du délégué.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise au Comptable de l'établissement.

Fait à Amiens, le 20 novembre 2024.

Le Directeur Adjoint

Patrick MICHEL

Le Directeur Général

Didier RENAUT

